

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2005005

OBJET : Signature des conventions de partenariat avec la CPAM dans le cadre des actions de prévention menées auprès des jeunes d'Aubervilliers en 2005.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis accorde à la commune d'Aubervilliers, au titre du Fonds National de Prévention et d'Informations Sanitaires (FNPEIS) :

- une première subvention d'un montant de 6.740 Euros afin de couvrir les dépenses relatives à l'action d'information et de prévention des jeunes dans le domaine de la sexualité et des risques liés à la sexualité,
- une seconde subvention d'un montant de 15.000 Euros afin de permettre de poursuivre en 2005 le projet de sensibilisation des jeunes aux problèmes et de tabagisme,
- Vu le budget communal,

A L'unanimité,

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec la CPAM de la Seine-Saint-Denis déterminant les conditions de versement et d'utilisation des subventions accordées dans le cadre d'actions de prévention 2005 visant les jeunes d'Aubervilliers.

Pour le Maire

L'adjoint délégué